

AXE 3 : Bois énergie : une stratégie multi-enjeux

Objectif : Contribuer au développement d'une filière bois-énergie locale

Action 3.1 : Mobiliser du bois énergie pour construire la ressource forestière de demain (Projet AMI Dynamic bois : AVENIR01)

- **Contexte et enjeux**

Le projet AMI Dynamic bois AVENIR 01 « Mobilisation du Bois énergie pour construire la ressource forestière de demain » porté par le Département de l'Ain est un projet collaboratif et multi-partenarial comptant sur l'implication active d'acteurs institutionnels et économiques du territoire. Présentant une couverture départementale, ce projet se base sur une vision stratégique et ambitieuse établie en lien avec le livre blanc de la filière bois de l'Ain. En renforçant les orientations de cette politique « bois » départementale, le projet AVENIR 01 permettra d'accroître la mobilisation de bois énergie tout en construisant la ressource forestière de demain. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- constituer un véritable levier en faveur d'une mobilisation massive de bois énergie issu de la forêt et d'un approvisionnement en circuits courts des chaufferies du Fonds Chaleur et accessoirement de chaufferies de taille plus réduite du département,
- contribuer à produire 30 % supplémentaires de plaquettes forestières, au terme des 3 années (2016-2018), tout en consolidant la production de bois d'œuvre,
- amener les propriétaires forestiers à s'impliquer dans une gestion durable de leur forêt et à évoluer du statut de propriétaires à celui de producteurs forestiers,
- créer les conditions d'un réseau local de production de plants forestiers,
- assurer le renouvellement des ressources humaines en forêt.

- **Description de l'action**

Les actions concrètes mises en œuvre dans le cadre de ce projet relèvent des 3 volets proposés par l'AMI :

Volet 1 : Investissements matériels

- Diagnostic des équipements d'exploitation et de transformation du bois énergie
- Plateformes de stockage bois énergie (lien avec action 3.2)
- Achats de matériels d'exploitation et de transformation du bois énergie :
- Réalisation de 30 places de dépôts en forêt dont 5 en 2017

Volet 2 : Amélioration des peuplements

- Diagnostics sylvicoles préalables
- Diagnostics sylvicoles à la parcelle avant exploitation
- Travaux de plantation / fonds plantation (intitulé)

Volet 3 : Animation

- Gestion durable et concertée de la propriété privée
- Regroupement des chantiers de coupes et travaux d'amélioration
- Renouvellement ressources humaines
- Réseau de producteurs de plants forestiers
- Réseau des producteurs de bois énergie

Les rôles et engagements respectifs de l'ensemble des partenaires sont présentés succinctement dans le tableau ci-dessous.

Partenaires	Rôles
Coordinateur : Département de l'Ain	Coordination / gestion financière et administrative
FIB 01 (Fédération Interprofessionnelle Bois 01)	Pilotage axe « amélioration des peuplements » Animation de l'action « renouvellement ressources humaines en forêt » Communication et concertation locale
ALEC01(Agence locale Energie Climat 01)	Pilotage axe « investissement » Réalisation d'un diagnostic « équipements » Animation du réseau de producteurs de bois énergie de l'Ain et mise en place de contrats d'approvisionnement
CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière)	Réalisation des diagnostics sylvicoles préalables Réalisation des diagnostics sylvicoles à l'échelle de la parcelle
Syndicat des forestiers privés de l'Ain	Identifier des parcelles répondant aux objectifs du projet et apporter un premier niveau d'information aux propriétaires concernés ; Communiquer sur le projet par le biais notamment de chantiers pilote ; Participer à la création d'un groupement de producteurs de plants dans l'Ain.
Usylvain(Union des Groupements de Sylviculteurs de l'Ain)	Sensibilisation des propriétaires à la gestion sylvicole, à la certification et aux enjeux de la gestion durable de leurs forêts ; Accompagnement de démarches collectives en vue de la réalisation de documents de gestion durable (plans de gestion groupés) avant orientation vers les organismes chargés de réaliser ses plans de gestion concertés ; Animation auprès des propriétaires forestiers pour regrouper des chantiers de coupes et d'amélioration (en lien avec le CRPF).
Groupement des Exploitations Forestiers et des scieurs de l'Ain	Animation de l'action « renouvellement ressources humaines en forêt » Animation réseau de producteurs de plants forestiers – partie Est du département
Société Ain Environnement	Investissement en équipements d'exploitation forestière et plateforme de stockage Bois Energie
Scierie DUCRET	Investissement mini pelle avec tarière pour plantation
Société JERIFO	Investissement broyeur
Entreprise Julliard ETF	Investissement porteur

Autres bénéficiaires :

- les forestiers susceptibles de bénéficier des aides liées à l'amélioration des peuplements ne sont pas connus à ce jour et apparaissent dans le budget global en tant que « autres bénéficiaires amélioration peuplements »,
- les ETF intégrant le réseau de tuteurs en vue du renouvellement des ressources humaines en forêt ne sont pas encore connus à ce jour. Ces ETF, pour lesquels une aide au tutorat et sollicitée, apparaissent dans le budget global en tant que « autres bénéficiaires animation ressources humaines en forêt »,

- le consortium est en contact avec d'autres opérateurs économiques dont les investissements sont encore à l'état de projet. Ces partenaires, susceptibles d'intégrer le projet d'ici mi-2017, apparaissent dans le budget global en tant qu'« autres bénéficiaires équipements».

Le rôle de chaque partenaire du projet est précisé dans le dossier de l'AMI.

- **Indicateurs**

La quantité de bois actuellement contractualisée par les partenaires pour les chaufferies, visées par le projet, financées par le fonds chaleur et les autres chaufferies financées préalablement au fond chaleur s'élève à 20 000 tonnes / an. Si l'on comptabilise les autres unités de valorisation de chaleur et les autres chaufferies financées par le fonds chaleur des départements voisins, le volume de bois déjà contractualisé est de 46 000 tonnes/an. L'objectif du projet est de mobiliser un volume de bois énergie additionnel annuel de 20 000 t / an dont 10 000 tonnes seront contractualisées avec les chaufferies du fonds chaleur. Le volume de bois contractualisé supplémentaire sera issu à hauteur de 15% de forêts certifiées (a minima). En intégrant les autres unités de productions de chaleur et les chaufferies des territoires voisins financées par le fonds chaleur, le volume de bois contractualisé par les partenaires devrait atteindre 62 000 t/an d'ici la fin du projet.

En complément de la mobilisation du bois énergie, les actions mises en œuvre vont contribuer à mobiliser un volume de bois additionnel pour les usages bois d'industrie et bois d'œuvre estimé à 14 000 m³/an pour le bois d'œuvre et 3 000 t /an pour le bois d'industrie.

Pour les indicateurs plus précis se reporter au dossier de candidature.

Dispositif d'action	Maître d'ouvrage – Bénéficiaire	Taux d'aide	Plafond dépense subventionnable	Conditions éligibilité
Investissement matériels et immatériels	Les partenaires du projet		Voir détail AMI 2 555 678,00 €	
Investissements pour l'amélioration des peuplements forestiers	Les partenaires du projet		Voir détail AMI 1 028 100,00 €	
Animation/Etudes	Les partenaires du projet		Voir détail AMI 359 700,00 €	

Les montants et conditions d'éligibilité seront ajustés en fonction du conventionnement avec l'ADEME.